

L'Arrangement de Strasbourg entrera en vigueur au Canada dans un an.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

ou avec :

Pierre Trépanier
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
(819) 997-1947